

Cumul deux contrats chez avocat et notaire ?

Par **Abecedaire**, le **10/03/2021** à **22:14**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI à temps partiel en tant que assistante juridique en cabinet d'avocat. Je précise qu'aucune mention de clause d'exclusivité n'est faite dans le contrat, ni dans la convention collective.

Pour l'été, j'ai postulé en tant que secrétaire juridique en office notarial en CDD.

Puis-je cumuler les deux ? N'y a-t-il pas un problème de concurrence ?

Si oui, mon CDI me laisse la possibilité d'être suspendu pendant la période estivale. En cas de suspension de ce contrat, pourrais-je conclure un CDD en office notarial ?

En vous remerciant,

Par **Visiteur**, le **11/03/2021** à **16:09**

Bonjour,

Si vous êtes étudiante et que vous avez des cours en parallèle, faites attention, cela risque d'être très chronophage.

Si vous ne pouvez plus suivre vos cours correctement, vous risquez d'être obligée de lâcher quelque chose...

En allant à l'entretien à l'office notarial, vous serez rapidement fixée sur la possibilité de cumul (si ça les dérange).